



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 19 décembre 2024

Création d'une Commission consultative de la politique des 4 piliers

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Suisse a mis en place, depuis les années 1990, une politique des drogues dite «des quatre piliers». Elle est fondée sur un travail coordonné, à différents niveaux institutionnels, autour de la réduction des risques, de la répression, de la prévention et de la thérapie. C'est dans ce cadre que la Ville de Lausanne développe, à son niveau et depuis plus de 30 ans, sa politique en matière de drogue.

De nombreux progrès ont été réalisés, mais les défis restent nombreux. Les changements au sein de la société s'accompagnent de nouvelles substances et de nouvelles manières de consommer. Dans un contexte de valorisation de la performance et de précarisation, la cocaïne inonde depuis quelques années l'Europe et la Suisse et se consomme de plus en plus sous forme de « crack ». Ce contexte nécessite d'adapter les réponses sur le terrain et en particulier dans l'espace public, comme le fait aujourd'hui la Ville de Lausanne.

Afin de renforcer le dialogue avec le Conseil communal autour de la politique des drogues et de son évolution, la Municipalité a décidé de créer une «Commission consultative de la politique des 4 piliers (CC4P)». Cette plateforme permettra notamment d'échanger avec les services de la Ville, de présenter des projets en cours, mais aussi d'inviter des spécialistes du domaine et des partenaires de terrain avec qui la Ville collabore. Cette commission n'a pas pour but de remplacer les commissions ordinaires de votre Conseil, mais d'en être un complément pour approfondir cette thématique.

En plus des 13 membres qui seront délégués par votre Conseil communal, siégeront à la CC4P : la conseillère municipale de la Direction des sports et de la cohésion sociale, qui en assurera la présidence ; le conseiller municipal de la Direction de la sécurité et de l'économie ; les chefs du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité et du Corps de police, ainsi qu'une personne de l'administration pour le secrétariat. D'autres directions de l'administration pourront être invitées à participer selon les objets à l'ordre du jour. Le Bureau du Conseil communal va prendre contact avec les cheffes et chefs de groupe pour constituer cette commission.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

CL1



Le secrétaire
Simon Affolter

